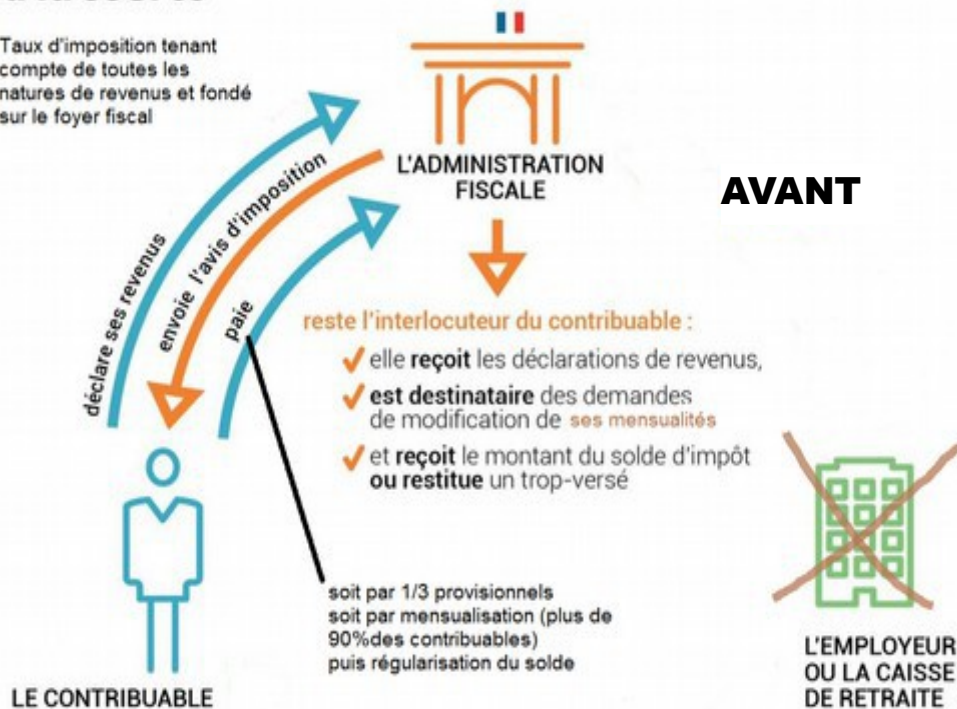


SIMPLIFICATION ? NON avec le Prélèvement à la Source votre « vie administrative et fiscale » ne sera pas plus simple. Les dessins valent mieux que les grands discours alors vous n'avez qu'à comparer les deux dessins ci-dessous !!! Ce sera d'autant moins simple que le gouvernement et l'administration obligent déjà à télédéclarer, télépayer, qu'ils veulent continuer à fermer les services, les automatiser à outrance, réduire les plages d'accueil du public, obliger à en passer par des centres téléphoniques payants, imposer l'accueil sur rendez-vous comme unique point d'accès...

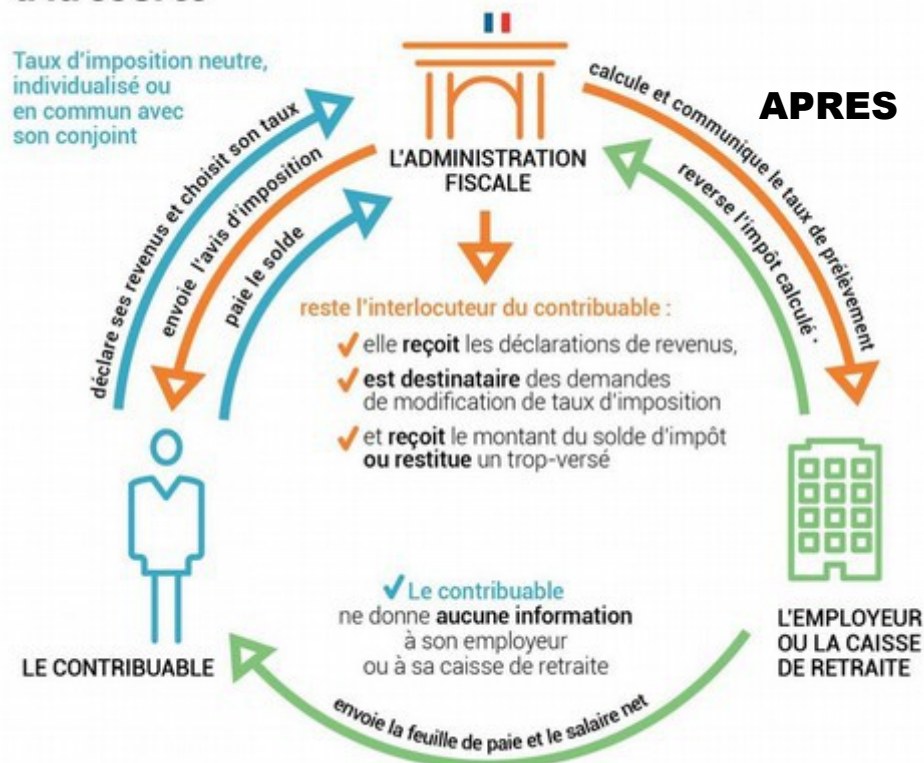
Impôts : à la source SANS le prélèvement

Taux d'imposition tenant compte de toutes les natures de revenus et fondé sur le foyer fiscal



Impôts : comment fonctionne le prélèvement à la source

Taux d'imposition neutre, individualisé ou en commun avec son conjoint



Source : ministère des Finances

* sous 8 jours, 15 jours ou 3 mois selon la taille de l'entreprise

LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES SONT AUSSI EN GREVE POUR DENONCER CES DERIVES. SOUTENEZ-LES.